



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-ANICET

Engagement de l'artisan-producteur pour sa participation au mini marché
au local de la Société historique de Saint-Anicet (la SHSA)
située au 1590, rue Saint-Anicet, Saint-Anicet, Qc J0S 1M0

IDENTIFICATION

NOM ENTREPRISE : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL.-CELL : _____

DISCIPLINE : _____

COURRIEL : _____

Ci-après appelé l'artisan-producteur.

Le concept offert est celui de vente par consignation. Le participant autorise la SHSA à offrir et à vendre leurs produits aux prix convenus avec l'artisan-producteur. La SHSA fera une bonne représentation de vos produits. Pour se faire, il est recommandé de fournir à la SHSA une fiche descriptive de votre entreprise, de vos produits et des prix qui doivent être affichés.

Le mini marché aura lieu du 21 juin au 10 août 2025. Les heures d'ouverture sont de 11:00 à 17:00 et ce, 4 jours semaines (jeudi au dimanche) pour un total de 30 journées d'exposition!

L'artisan-producteur reconnaît qu'en contrepartie, il doit défrayer des frais de participation, un espace vous sera alloué (table, comptoir ou autres). Nous désirons conserver l'aspect MAGASIN GÉNÉRAL.

Voix choix :

Option 1 : 150\$ pour 30 jours (payable par chèque ou virement à la SHSA au plus tard le 7 juin 2025)

Options 2 : 20% des ventes.

Votre inscription doit être signée et retournée avant le 31 mai 2025.

Un inventaire de vos produits sera pris au début de l'évènement et un suivi hebdomadaire sera fait (voir fiche d'inventaire ci-joint). Suite à ce compte-rendu, il sera de votre responsabilité de combler votre inventaire. Le produit des ventes vous sera remis en totalité dans la semaine du 11 août 2025.

Nous offrons le service de paiement direct (débit / crédit). Soyez avisé que des frais supplémentaires peuvent s'appliquer et seront déduits de vos ventes.

Pour l'installation de vos kiosques, nous vous offrons le 18, le 19 ou le 20 juin, sur rendez-vous seulement. Contacter Sylvie Durocher au 450-601-6507, pour convenir de l'heure.

L'artisan-producteur dégage de toutes responsabilités la Société historique de Saint-Anicet ainsi que leurs administrateurs, membres, bénévoles, dirigeants, employés, agents et représentants, en relation avec la préparation et la tenue du mini marché. Toutes ces personnes ne seront en aucun cas redevables envers l'artisan-producteur de quelques dommages directs ou indirects, y compris, mais sans s'y limiter, toutes pertes de revenus ou de bénéfices, ou toutes pertes ou tous dommages aux biens de l'artisan-producteur sur les lieux du mini marché. Au besoin, vérifiez avec votre assureur.

L'artisan-producteur autorise la Société historique de Saint-Anicet à mettre son adresse courriel et son numéro de téléphone dans le programme du mini marché.

Soyez avisé que nous devons respecter les consignes du gouvernement concernant les règles sanitaires (s'il y a lieu), nous pourrions être dans l'obligation de fermer ou de limiter l'activité. Un rappel, votre dépôt est non remboursable.

DATE : _____ SIGNATURE _____

Faire parvenir le contrat signé soit :

Par courriel : shsa@hotmail.ca

Par courrier : SHSA, a/s Luc Quenneville, 1590, rue Saint-Anicet, Saint-Anicet, Qc J0S 1M0

UN GROS MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!